

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 23/07/2026
Référence d'enregistrement : 2026C9998560684
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE A FAIRE ET A VENIR (813350089) et Gwenaëlle Elodie VERINEUX déclarée par Jérôme VERINEUX

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Gwenaëlle Elodie VERINEUX (LAMBERT) Né(e) le 11/04/1982 à ALFORTVILLE (94)
1817 CHEMIN DU THOR
VILLENEUVE (04)

III - Cédant

VERINEUX JEROME Né(e) le 30/09/1982 à MANOSQUE (04)
1817 CHEMIN DU THOR
VILLENEUVE (04)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 813350089
Désignation : AUTRE A FAIRE ET A VENIR
Adresse : 1817 CHEMIN DU THOR
VILLENEUVE (04)

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON

Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON

Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 28/11/2023

Prix : 300,00 €

Nombre de parts cédées : 30

Nombre total de parts : 100

Numéro des parts cédées : 1-30

VI - Origine de propriété des droits

SCI A FAIRE ET A VENIR

Adresse : 1817 CHEMIN DU THOR 04180 VILLENEUVE

Nature de la mutation : CESSION

Date de l'acquisition : 01/09/2023

Valeur ou prix d'acquisition : 300,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	300,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 300,00 €	
Base taxable retenue	0,00 €	
Taux applicable	3 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €




¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.